

Le **changement d'affectation** autorisé est ouvert à tout bachelier, ayant procédé aux préinscriptions et obtenu une affectation au titre de l'année universitaire 2017-2018, dans les trois cas suivants :

- Changement vers une **autre filière** du **même établissement** d'affectation,
- Changement dans la **même filière**, vers une **autre ville universitaire** :
 - o Si les parents ont été mutés dans le cadre de leur fonction (Commis de l'état, corps constitués), dans la ville universitaire demandée.
 - o Pour les bachelières, suite à un mariage entraînant un changement de résidence dans cette ville universitaire.

Le changement d'affectation est règlementé comme suit :

- 1. La demande est effectuée exclusivement à travers cette présente plateforme (<https://progres.mesrs.dz/webetu>), du 5 au 6 septembre 2017. Toute demande enregistrée sera systématiquement prise en compte.
- 2. Seules les demandes satisfaisant **aux conditions de la circulaire ministérielle** relative aux inscriptions des nouveaux bacheliers, **aux conditions des moyennes minimales**, et aux **places pédagogiques disponibles** dans les établissements cibles, sont traitées.
- 3. Les demandes de changement vers une autre ville universitaire doivent être accompagnées du (ou des) document(s) justificatif(s) suivants :
 - o Selon le cas : attestation de mutation, certificat de présence au corps, ... du (ou des) parent(s).
 - o Certificat de mariage pour les étudiantes mariées avec attestation de fonction et certificat de résidence du conjoint.

Une copie scannée de ces documents doit être déposée dans l'espace réservé à cet effet, dans cette plateforme. L'original des documents doit être remis à l'établissement cible, si la demande de changement est acceptée.
- 4. Le résultat de la demande sera mis à la disposition de l'étudiant à travers cette même plateforme, à partir du 9 septembre 2017.

Toute tentative de falsification des documents déposés engage la responsabilité de son auteur et sera soumise à la juridiction pénale compétente.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de changement autorisé d'affectation et m'engage à les respecter.